

Strasbourg, 12 septembre 2022

## OPÉRATION D'INVENTAIRE, DE POSE D'AUTOCOLLANTS ET DE PUCES SUR VOS POUBELLES

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du suivi de l'activité de collecte des déchets sur son territoire, l'Eurométropole de Strasbourg procèdera dans les semaines à venir à un inventaire de toutes les poubelles de déchets collectées sur votre commune. Nous profitons de cette opération pour actualiser les autocollants adresses et consignes de tri sur vos poubelles et y apposer des puces.

Les autocollants permettront d'une part de visualiser plus facilement à quelle adresse la poubelle est attribuée et d'autre part de préciser les consignes de tri pour les bacs jaunes et verts.

Les puces permettront quant à elles d'identifier informatiquement les poubelles pour un meilleur suivi et une optimisation du service (gestion du parc de poubelles, dimensionnement des circuits de collecte). Elles ne seront pas utilisées pour de la facturation.

### QUE FAUT-IL FAIRE EN OCTOBRE ET NOVEMBRE ?

Afin de faciliter ces opérations, nous vous remercions lors des jours de collecte **de ne pas ranger vos poubelles avant 12h.**



Laissez vos poubelles accessibles dans la rue entre 5h et 12h.



Continuez à sortir vos poubelles selon le calendrier de collecte habituel.

**À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023, TOUTE POUBELLE SANS ÉTIQUETTE ADRESSE  
ET SANS PUCE NE SERA PLUS COLLECTÉE.**

Nous vous remercions par avance pour votre participation.

Le service Collecte et valorisation des déchets

N° INFOS DÉCHETS 03 68 98 51 90

 [www.strasbourg.eu](http://www.strasbourg.eu) |  [CollecteEtValorisationDesDechets@strasbourg.eu](mailto:CollecteEtValorisationDesDechets@strasbourg.eu)

## FOIRE AUX QUESTIONS

### Pourquoi faut-il sortir toutes les poubelles même vides ?

Notre objectif est d'inventorier, d'étiqueter et de poser une puce sur l'ensemble des poubelles collectées sur votre commune car à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, toutes les poubelles devront être identifiées pour pouvoir être collectées.

### Que faire si ma poubelle n'a pas d'étiquette adresse ?

Les opérations d'étiquetage se dérouleront sur plusieurs semaines et pourront avoir lieu jusque fin novembre. À partir du 1<sup>er</sup> décembre, si vous n'avez pas d'étiquette adresse sur l'une de vos poubelles, contactez le service à l'adresse : [CollecteEtValorisationDesDechets@strasbourg.eu](mailto:CollecteEtValorisationDesDechets@strasbourg.eu).

### À quoi vont servir les puces ?

Les puces permettent de comptabiliser le nombre de poubelles collectées, l'heure de la collecte ainsi que la localisation des bacs. Ceci servira à faciliter l'organisation du travail : suivi du parc de bacs, des besoins de maintenance ou de remplacement ; l'entreprise de collecte pourra bénéficier de données permettant une meilleure organisation de ses circuits de collecte. Le nombre de collectes de vos poubelles ne sera utilisé pour de la facturation.

### Comment fonctionnent les puces ?

Les puces contiennent uniquement un numéro d'identification. Au moment de la collecte ce numéro est lu puis est associé à l'heure et à la localisation du camion. Ces puces sont semblables aux étiquettes antivols de vos vêtements. Elles sont passives et n'émettent aucune onde.

### Protection des données personnelles :

L'Eurométropole de Strasbourg traite vos données à caractère personnel afin d'opérer un meilleur suivi et une optimisation du service de collecte des déchets. Le traitement de données à caractère personnel repose sur l'intérêt légitime de l'Eurométropole de Strasbourg. Le destinataire de vos données est le Service de la Collecte et valorisation des déchets de la Direction de l'Environnement et des services publics urbains de l'Eurométropole de Strasbourg. Les données à caractère personnel sont conservées le temps d'opérer un suivi de la collecte de déchets.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, loi informatique et libertés (LIL), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation des traitements, d'effacement, de portabilité, de retrait de votre consentement et de réclamation auprès de la CNIL.

Vous pouvez exercer vos droits en vous adressant à la Délégation à la Protection des Données (DPD) de l'Eurométropole de Strasbourg soit par courrier à l'adresse suivante : 1 Parc de l'Étoile, 67076 Strasbourg Cedex, soit par mail à l'adresse [dpo@strasbourg.eu](mailto:dpo@strasbourg.eu), soit en vous adressant directement à l'accueil du Centre administratif.

### Pourquoi changer les autocollants sur les poubelles jaunes ?

Trier vos emballages devient plus simple ! À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 vous pourrez trier TOUS vos emballages sans exception.

Nous profitons de l'opération d'inventaire pour d'ores et déjà actualiser les nouvelles consignes sur vos bacs jaunes en prévision de leur entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.



**TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS ! SE TRIENT !**